

**Objet:** Appel à candidatures : Printemps de la Mobilité 2012 en Wallonie

**Réseaux:** tous

**Niveaux et services: Primaire :** Primaire / Secondaire

**Période:** Année scolaire 2011 – 2012.

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Madame et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles situées en Wallonie primaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Communauté française;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles situées en Wallonie secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Communauté française ;

**Pour information :**

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux services de vérification ;
- Aux associations de parents ;
- Aux organisations syndicales ;

<b>Autorité</b> : Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
<b>Gestionnaire</b> : Cellule enseignement du Service de l'Administrateur général
<b>Signataire</b> : Jean-Pierre HUBIN
<b>Personne(s) ressources(s)</b> : Anouk Rosenoer, Attachée – <a href="mailto:anouk.rosenoer@cfwb.be">anouk.rosenoer@cfwb.be</a> – Tél : 02.690.81.40

<b><u>Circulaire</u></b>			Projet
<b><u>Emetteur</u></b>	Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique	Jean-Pierre HUBIN	
<b><u>Destinataire</u></b>	Établissements d'enseignement primaire et secondaire situés en Wallonie		
<b><u>Document à renvoyer</u></b>	Non		
<b><u>Objet</u></b>	Appel à candidatures : Printemps de la Mobilité 2012 en Wallonie		

<b>Nombre de pages</b> : 9
<b>Mots clés</b> : Printemps de la Mobilité

Mesdames, Messieurs,

La présente circulaire a pour objet la présentation du projet par la Wallonie, de la **2<sup>ème</sup> édition du Printemps de la Mobilité qui se déroulera du 7 au 11 mai 2012.**

L'initiative porte sur l'organisation de projets de mobilité dans les écoles au travers d'animations qui mobiliseront à la fois les élèves, les enseignants, les directions, les élus locaux et les administrations communales.

Pendant plusieurs mois, des groupes d'élèves mèneront des projets élaborés par des associations expérimentées en mobilité. Ces associations sont subventionnées par la Wallonie pour assurer la coordination des projets et l'accompagnement adéquat nécessaire à leur mise en œuvre.

Chaque projet porte sur un moyen de déplacement alternatif à la voiture individuelle : le vélo, la marche, le covoiturage.

Ils se composent d'animations spécifiques réparties par étapes. Elles seront développées au sein du milieu scolaire entre les mois d'octobre 2011 et mai 2012. La concrétisation des projets aboutira lors d'une semaine d'actions du 7 au 11 mai 2012 sous l'emblème « Printemps de la Mobilité ».

Aujourd'hui, la Wallonie lance cet appel à candidature aux écoles pour les inviter à s'inscrire, en partenariat avec leur administration communale.

Impliquer conjointement, les écoles et les communes est essentiel pour garantir la concrétisation et la pérennisation des projets du Printemps de la Mobilité. Une étroite collaboration est donc nécessaire pour la bonne mise en œuvre des projets.

Les directeurs d'écoles désireux de participer sont donc invités à solliciter leur commune afin de rentrer une candidature conjointe pour que l'établissement scolaire bénéficie de l'encadrement d'une association partenaire.

En vous souhaitant bonne réception de ces éléments d'information, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

**L'Administrateur général,**

**Jean-Pierre HUBIN**



**PRINTEMPS DE LA MOBILITÉ**

**APPEL A CANDIDATURES**  
**Les projets du Printemps de la Mobilité 2012**

---

**1. Le Printemps de la Mobilité**

- 1.1. Contexte
- 1.2. Le Printemps de la Mobilité du 7 au 11 mai 2011
- 1.3. Projets proposés

**2. L'appel à candidatures en pratique**

- 2.1. Procédure d'inscription
- 2.2. Sélection des candidatures
- 2.3. Méthodologie d'action

**3. Renseignements complémentaires**

## **1. LE PRINTEMPS DE LA MOBILITE**

---

### 1.1. Contexte

En Wallonie, la mobilité scolaire est un enjeu majeur !

Les enquêtes de mobilité scolaire réalisées à l'initiative du Service Public de Wallonie, démontrent que la voiture reste le moyen de déplacement prédominant pour effectuer les trajets domicile-école.

On constate entre autres que un tiers des enfants du fondamental habitent à moins de 1km de l'établissement scolaire et que dans ce cas, la marche ou le vélo constituent des alternatives idéales à la voiture particulière.

Le principal frein à l'utilisation de ces modes de déplacement durables découle d'un sentiment accru d'insécurité. Or, il faut savoir que le recours à la voiture entraîne souvent une augmentation des dangers aux abords des écoles. Il s'agit donc d'un cercle vicieux qu'il est grand temps d'enrayer.

Ces dernières années, bon nombre d'initiatives en matière de mobilité scolaire ont vu le jour (éducation au vélo, pédibus, jeux et outils pédagogiques,...). Elles visent à développer l'autonomie des jeunes et tendent par la même occasion à réduire les nuisances classiques liées au trafic automobile (pollution, bruit, encombrements,...).

Même si le sujet reste complexe, la mobilité est aussi, de plus en plus fréquemment, abordée dans les écoles.

Fort de toutes ces constatations, la Wallonie a décidé de fournir un soutien adéquat aux établissements scolaires sensibilisés par le sujet et à la recherche de solutions pour améliorer leur accessibilité.

C'est ainsi que « Le Printemps de la Mobilité » a été conçu.

### 1.2. Le Printemps de la Mobilité du 7 au 11 mai 2012

Le Printemps de la Mobilité porte sur la mise en place, dans les écoles, de projets « clé sur porte » menés par des groupes d'élèves sous l'impulsion d'associations actives dans le domaine de la mobilité.

D'octobre 2011 à mai 2012, ces groupes d'élèves vont mener des projets sur le thème de la mobilité. Ceux-ci se composent d'animations spécifiques réparties par étapes sur plusieurs mois (une dizaine de journées sur l'année scolaire).

La concrétisation finale de l'expérience donne lieu à l'organisation d'activités destinées à mobiliser l'ensemble des élèves des écoles participantes. Ces activités se dérouleront dans le courant de la semaine du 7 au 11 mai 2012 sous l'emblème « Printemps de la Mobilité »

Les associations Pro Velo, GAMAH, Sentiers.be, Taxistop et Empreintes, expérimentées en mobilité, ont conçus ces projets. Chacun d'entre eux porte sur un moyen de déplacement alternatif à la voiture individuelle : le vélo, la marche ou encore le covoiturage.

Ils sont aujourd'hui proposés aux écoles et leur mise en œuvre se fera grâce à l'accompagnement de ces associations. Cet accompagnement se fera tout au long de l'année scolaire : d'octobre 2011 à mai 2012.

### 1.3. Projets proposés

#### Qu'est-ce qu'un projet clé sur porte ?

Un projet clé sur porte est un projet de mobilité proposé par une association, sélectionnée et subventionnée par la Wallonie. Ces associations sont ainsi nommées « opérateurs ».

Ce projet se met en place durant plusieurs mois au cours desquels l'opérateur accompagne le milieu scolaire et la commune dans la mise en œuvre de différentes animations avec en point de mire, une semaine d'actions qui se déroulera du 7 au 11 mai 2012.

4 projets « clé sur porte » sont proposés. Ils portent chacun sur un moyen de déplacement alternatif à la voiture individuelle.

#### Les 4 projets « clé sur porte » :

- **« L'école au bout des pieds »**  
Opérateurs : Gamah, Sentiers.be et Empreintes asbl

« L'école au bout des pieds » est un projet de mobilité piétonne dont le but principal est d'apprendre aux enfants à se déplacer en rue en tenant compte des dangers de la circulation. Il vise également à définir les itinéraires les plus adaptés pour rejoindre l'école à pied. Par la suite, ces itinéraires adaptés et sécurisés seront mis en valeur et proposés à l'ensemble de l'école.

- **« Construire son REVe » (Réseau des Ecoliers à Vélo)**  
Opérateur : Pro Velo

« Construire son REVe » est un projet de mobilité cyclable dont le but est de permettre aux enfants de rejoindre l'école à vélo en toute sécurité. Pour ce faire, les élèves apprennent à se déplacer à vélo dans la circulation et définissent les itinéraires les plus adaptés pour rejoindre l'école. Ils travailleront ensuite à la réalisation d'un réseau d'itinéraires conseillés en partant des 4 points cardinaux de la commune sur un rayon d'environ 4 km.

- « **Génération Tandem Scolaire** » (GTS) :

Opérateur : Empreintes asbl

« Génération Tandem Scolaire » est un projet de mobilité cyclable qui permet à des enfants d'apprendre à rejoindre l'école à vélo grâce à l'accompagnement d'adolescents formés qui les parrainent. Ensemble, ils forment des tandems : un enfant du dernier cycle de l'enseignement primaire ou du premier degré de l'enseignement secondaire est encadré, à vélo sur le trajet domicile-école, par un jeune de la fin du secondaire.

- « **Schoolpool** » ou la mise en place d'un logiciel de covoiturage scolaire :

Opérateur : Taxistop

« Schoolpool » est un projet de covoiturage scolaire. Il s'agit d'un site Internet spécifique qui permet aux élèves et à leurs parents de trouver des covoitureurs afin de s'organiser plus facilement pour se rendre à l'école ensemble. Ainsi, une base de données spécifique est créée, dans laquelle les candidats covoitureurs pourront s'inscrire à l'école.

Afin de compléter chaque projet, l'asbl Empreintes intervient afin d'aborder la thématique de la mobilité de manière générale sous forme d'une animation ludique avec les élèves.

**Les 4 projets sont détaillés sur le site Internet <http://printemps.mobilite.wallonie.be> dans des fiches distinctes téléchargeables. Il est recommandé aux candidats de consulter ces fiches pour bien comprendre la portée et la mise en œuvre de chaque projet.**

**Attention !**

Afin de proposer un encadrement de qualité, chaque opérateur ne peut encadrer qu'un certain nombre d'écoles. Un quota par projet a donc été fixé (cf. fiches projet).

Pour obtenir tout éclaircissement sur les différents projets, les écoles peuvent directement contacter les opérateurs dont les coordonnées sont reprises dans les fiches en question ou le Service Public de Wallonie dont les coordonnées sont mentionnées à la fin de ce document.

## **2. L'APPEL A CANDIDATURES EN PRATIQUE**

---

Lorsqu'il est question de mobilité, les pouvoirs locaux jouent un rôle essentiel. De même, lorsqu'il est question de mobilité scolaire, les écoles sont bien entendu les premières concernées.

C'est pourquoi, pour au mieux mener ce type de projets, une collaboration entre les administrations communales et les établissements scolaires est essentielle.

Les écoles sont impliquées dans la mise en œuvre des projets de mobilité et les communes sont les garantes de leur portée et de leur pérennisation.

**Le présent appel à candidatures invite donc les écoles, tous réseaux confondus, à interpeller leur commune.** En effet, les écoles ne peuvent s'inscrire seules. Pour que l'établissement scolaire bénéficie de l'encadrement d'une des associations, la commune et l'école doivent rentrer une candidature conjointe. C'est la commune qui est responsable du renvoi de cette candidature.

L'appel à candidatures est également envoyé dans toutes les communes de Wallonie qui sont invitées à solliciter leurs écoles.

### **Attention !**

Pour mener à bien les projets, il est primordial de pouvoir compter tant au sein de la commune que de l'école sur des personnes relais qui vont suivre tout le déroulement du projet. Il s'agit donc de bien identifier ces personnes dès la candidature.

#### 2.1. Procédure d'inscription

La procédure est prévue en deux étapes :

##### **1. Inscription en ligne :**

La commune s'inscrit via le site Internet <http://printemps.mobilite.wallonie.be> (coordonnées de la commune et de sa personne de contact, coordonnées de la/des école(s) partenaire(s), choix du projet) ;

##### **2. Formulaires de candidature école/commune :**

Les formulaires de candidature sont à télécharger sur le site, à compléter et signer par les parties et à renvoyer au SPW, par e-mail, courrier ou fax.

Le formulaire de candidature de l'école sera **signé par la direction et l'enseignant porteur du projet** (formulaire à rentrer à la commune responsable du renvoi au SPW).

#### 2.2. Sélection des candidatures

Les candidatures seront sélectionnées en fonction de la cohérence du choix du projet par rapport à la situation « mobilité » de l' (des) école(s) impliquée(s) et de la pertinence des arguments de motivation.

Elles devront être rentrées au SPW pour le 8 juillet 2011 au plus tard et feront l'objet d'une sélection.

Le jury de sélection sera composé d'un représentant du Ministre wallon de la Mobilité, du responsable de la Cellule mobilité de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et de représentants de la Direction de la Planification de la Mobilité (SPW-DGO2) ainsi que des opérateurs chargés de la mise en œuvre des projets.

Tous les candidats seront avertis par courrier officiel du résultat de cette sélection dans le courant du mois de septembre 2011.

### 2.3. Méthodologie d'action

A l'issue de la sélection, l'ensemble des projets dans les écoles et les communes débiteront en octobre et se prolongeront tout au long de l'année scolaire jusqu'au mois de mai.

Chaque projet se déroule selon un mode opératoire distinct, le nombre d'activités diffère donc en fonction du projet choisi. (Il faut se référer aux fiches projet pour connaître les étapes prévues.)

Toutefois, chacun d'entre eux comprend quatre étapes identiques :

1. Une première étape de rencontre entre les partenaires : commune, école(s), opérateur et SPW ;
2. Un sondage réalisé dans l'école pour diagnostiquer les comportements de mobilité des élèves ;
3. Une rencontre entre la commune et les élèves porteurs du projet ;
4. une semaine d'actions concrètes : le Printemps de la Mobilité.

Les activités du « Printemps de la Mobilité » se dérouleront du 7 au 11 mai 2012 et seront le résultat de la mise en œuvre des différents projets. Elles sont conçues à l'initiative des communes et des écoles.

Au terme du Printemps de la Mobilité, une évaluation sera effectuée par les opérateurs et/ou le Service Public de Wallonie afin de mesurer le succès des projets et des actions menées.

### **3. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

---

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter le Service Public de Wallonie :

Ariane DUKERS :

Tél. : 081/77.31.33 – email : [ariane.dukers@spw.wallonie.be](mailto:ariane.dukers@spw.wallonie.be)

Stéphanie VAN YPERZEELE :

Tél. : 081/77.31.22 – email : [stephanie.vanyperzeele@spw.wallonie.be](mailto:stephanie.vanyperzeele@spw.wallonie.be)



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE  
DE LA MOBILITÉ ET DES VOIES HYDRAULIQUES  
http://spw.wallonie.be - N°vert: 0800 11 901 (informations générales)

